



La Défenseure des enfants ...Une autorité indépendante...

Le Parlement a adopté le 6 mars 2000 une loi instituant une Défenseure des enfants, chargé de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils ont été définis par la loi ou par un " engagement international régulièrement ratifié ou approuvé " par la France. Parmi ces engagements figure la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le **20 novembre 1989** et ratifiée par la France le 7 août 1990.

... investie de trois missions...

1. *Elle reçoit directement les réclamations ...*

La Défenseure des enfants reçoit les réclamations individuelles qui peuvent provenir :

- des enfants mineurs, des membres de leur famille ou de leurs représentants légaux (tuteurs) ;
- des associations reconnues d'utilité publique défendant les droits des enfants.
- des services médicaux et sociaux
- Elle peut aussi s'autosaisir, c'est-à-dire agir de sa propre initiative dans des cas de non-respect des droits de l'enfant dont il a eu connaissance.

Ces réclamations relèvent de situations qui n'ont pu être résolues de manière satisfaisante par les institutions sociales, médicales, scolaires et de la justice. Gratuite, cette saisine s'effectue directement par courrier postal ou électronique. Plus de 6000 demandes ont ainsi été transmises à la Défenseure des enfants depuis sa création.

2. *Identifie les dysfonctionnements collectifs et propose des réformes de textes législatifs ou de pratiques afin que les droits de l'enfant soient mieux respectés*

La Défenseure des enfants repère les dysfonctionnements collectifs qui font obstacle à l'application des droits de l'enfant, dans tous les domaines de leur vie familiale ou sociale.

3. *Assure la promotion des droits de l'enfant par des actions de formation et d'information.*

...pour cela, elle dispose de plusieurs moyens

1. Une équipe pluridisciplinaire de 25 permanents (juristes, travailleurs sociaux, magistrats...)
2. Un réseau de correspondants territoriaux en métropole et Outre-mer
3. Une équipe de « Jeunes ambassadeurs de la Défenseure des enfants »
4. Un comité consultatif rassemblant des hautes personnalités à l'expérience et aux compétences variées, qui l'assiste dans ses réflexions.
5. Un comité de jeunes (de 15 à 18 ans) issus de tous horizons géographiques, sociaux et scolaires avec lesquels elle poursuit des échanges constants sur des sujets qui les préoccupent.